

La C.R.A.M.C. et des représentants des 4 C.D.A.M.C. se sont réunis, en la présence de Freddy LEPERCQ, le mardi 24 avril 2007 à 19 h au siège de la Ligue à Reims.

Présents : L. ACHDDOU, J. AUMERSIER, S. BAR, F. BEZANGER, S. BRODU, V. DAUBISSE, F. DEVILLERS, M. DIFALLAH, J.F. FAVAUDON, P. GIOVANNELLI, D. KELLER et F. LEPERCQ.

Sont excusés : F.X. FAVAUDON, M. MENU et A. ORTILLON.

S. BRODU remercie les personnes présentes et salue le fait que chaque C.D.A.M.C. soit représentée. Elle présente les excuses de F.X. FAVAUDON qui assiste au Comité Directeur de l'Aube, de M. MENU qui est en vacances et A. ORTILLON, indisponibles pour raisons professionnelles.

Au nom de la C.R.A.M.C. et de l'assemblée, elle présente à J.F. FAVAUDON et F.X. FAVAUDON ses plus sincères condoléances suite au décès survenu au sein de leur famille.

Elle laisse la parole à Freddy LEPERCQ qui expose le but de cette réunion. Ainsi, il rappelle qu'après une saison d'informations, il est impératif de mettre en application dès la saison prochaine l'ensemble des nouvelles directives, que ce soit au niveau de la formation initiale, de la formation de formateurs ou de la charte fédérale.

Par ailleurs, il entamera la saison prochaine une communication auprès des Comités et des clubs de la Zone Est. Aussi, il lui paraît important que le discours qu'il mènera soit similaire à celui des C.D.A.M.C..

### **La charte fédérale**

F. LEPERCQ rappelle le principe de la charte fédérale d'arbitrage et notamment les championnats qui sont obligatoirement à désignations. Pour les autres championnats, il est important de quantifier d'une part le nombre d'arbitres et d'autre part le nombre de matchs à couvrir avant de définir les championnats à désignations. Par ailleurs, il est nécessaire d'augmenter chaque saison le nombre de championnats à désignations. Enfin, tout le monde convient qu'il est indispensable que les championnats à désignations soient identiques dans les quatre départements afin que l'ensemble des clubs de Champagne Ardenne ait les mêmes contraintes.

Les O.T.M. ne doivent figurer dans la charte fédérale d'arbitrage. En effet, une charte O.T.M. fédérale a été préparée. J.F. FAVAUDON explique que le groupe O.T.M. de la C.F.A.M.C. a

travaillé à son élaboration tout au long de la saison. Celle-ci doit être présentée au prochain Comité Directeur Fédéral.

Les points évoqués ci-après sont autant de paramètres qui faciliteront le respect de la charte d'arbitrage.

### **Les stages et / ou camps de perfectionnement**

F. LEPERCQ explique que chaque Comité, Ligue et Zone doit organiser un stage ou un camp de perfectionnement, ouvert à tous les arbitres du niveau correspondant. Ce stage, encadré obligatoirement par un formateur labellisé, sera validant au regard du statut fédéral et permettra à un officiel, en situation de mutation, de faire compter ses arbitrages son nouveau club, à la condition qu'une demande écrite ait été faite auprès du Comité. Il est évident que le stagiaire devra participer activement tout au long du stage afin d'être validé par le formateur. Par ailleurs, ce stage n'implique pas une évolution en terme de classement de l'arbitre, excepté les camps fédéraux.

### **Les écoles d'arbitrage**

Il n'est plus nécessaire de signer une convention entre le club désireux de mettre en place une école d'arbitrage et le Comité Départemental. Les stagiaires, qui auront assisté à la formation de l'école d'arbitrage, seront présentés à l'examen d'arbitre départemental en fin de saison.

Par ailleurs, tout autre candidat qui se serait formé au cours de ses entraînements de basket peut se présenter à l'examen départemental sans pour autant avoir suivi la formation départementale ou celle d'une école d'arbitrage. Il est important de relayer cette information auprès des entraîneurs.

### **Plans de formation**

Ainsi, F. LEPERCQ récapitule les différentes possibilités offertes aux candidats pour devenir arbitre :

- suivre la formation du Comité Départemental,
- suivre la formation d'une école d'arbitrage
- se former au cours des séances d'entraînements.

Pour ces trois types de formation, le candidat devra se présenter à l'examen départemental, examen qui sera validé par un formateur labellisé C.D.A.M.C..

Deux autres possibilités sont encore offertes :

- les camps fédéraux,
- la VAE.

Par ailleurs, F. LEPERCQ regrette que les directives relatives à

l'examen départemental n'aient pas été suivies. En effet, il est IMPERATIF de faire passer l'examen pratique avant l'examen théorique. Un débat s'instaure sur la faisabilité de cette directive. Il doit être envisagé de réadapter l'examen pratique selon les moyens humains que chaque C.D.A.M.C. dispose. Par ailleurs, V. DAUBISSE et F. DEVILLERS expliquent qu'il est difficile d'attribuer le niveau de pratique départemental à certains candidats qui laissent entrevoir une envie et des qualités mais qui sont encore trop immatures pour appréhender des matchs officiels. V. DAUBISSE pense qu'il serait peut-être souhaitable de leur accorder un autre statut, qui serait à mi-chemin entre le stagiaire et l'arbitre. F. LEPERCQ précise qu'un arbitre stagiaire n'est pas apte à officier sur des rencontres de niveau senior, il faut le désigner sur des rencontres de jeunes et mettre en place une formation continue.

En réponse à une question de L. ACHDDOU, il est rappelé que le stage de recyclage reste obligatoire.

#### **La formation de formateurs**

F. LEPERCQ fait part de sa déception car cette saison, une seule formation de formateurs a été mise en place sur l'ensemble de la Zone Est. Afin de ne pas se trouver confronté au problème récurrent de dates, le week-end des 3 et 4 novembre 2007 a d'ores et déjà été fixé pour ce stage. Celui-ci se déroulera sur Reims ou Châlons en Champagne afin d'être le plus central possible. Par ailleurs, le même type de stage se déroulera en Franche-Comté en décembre et en Lorraine le premier week-end de janvier.

#### **Le Forum National de Chartres**

F. LEPERCQ regrette que seule la Ligue soit représentée au Forum de Chartres. En effet, aucun représentant des quatre Comités Départementaux n'assistera aux débats. Par ailleurs, un DVD reprenant le contenu de la formation initiale sera remis à chaque participant. L. ACHDDOU regrette que F. BEZANGER et M. DIFALLAH n'aient accepté d'y assister au nom du Comité de l'Aube.

#### **Informations diverses**

F. LEPERCQ explique qu'il réunira, chaque saison, les Présidents de C.D.A.M.C. et de C.R.A.M.C. la veille du stage de zone. Cette réunion se tiendra donc le vendredi 31 août 2007 en Alsace.

Il souhaite la validation des statistiques départementales qu'il a demandées aux C.D.A.M.C.. Ces statistiques concernent l'effectif,

la participation et le taux de réussite à la formation départementale.

F. LEPERCQ informe les C.D.A.M.C. que toutes les listes d'officiels référencés sur F.B.I. ne sont pas conformes. Il est donc demandé à chaque Comité de les mettre à jour.

Le statut de l'arbitre est évoqué car il est impensable que des arbitres fassent plus de trois matchs par week-end. En effet, dans un premier temps, cela masque les efforts que les clubs doivent fournir en terme de formation d'officiels pour pallier la pénurie d'arbitres à laquelle nous devons faire face aujourd'hui. Dans un second temps, outre le manque de qualité d'arbitrage inévitable dans l'enchaînement des matchs, la lassitude s'installe d'autant plus vite chez les officiels et incitent beaucoup d'entre eux à mettre un terme à leurs fonctions de manière précoce. Le statut sera donc modifié en conséquence afin de laisser l'opportunité à un arbitre de refuser une convocation s'il est déjà désigné trois fois.

L. ACHDDOU évoque la situation de deux arbitres aubois qui visiblement se refusent à officier au niveau départemental. Ces deux arbitres officiant également en Championnat de France, F. LEPERCQ les appellera afin de leur rappeler leurs droits et leurs devoirs.

L. ACHDDOU demande également si un arbitre formé cette saison et reçu à l'examen départemental en mars 2007 peut compter comme un arbitre au regard du statut de l'arbitrage. F. LEPERCQ lui répond par la négative.

S. BRODU explique que dans le cadre de la formation de dirigeants menée par la Ligue Champagne Ardenne, il est prévu d'organiser une soirée par département sur le thème de l'arbitrage et des O.T.M.. Aussi, elle souhaiterait la présence du ou de la Présidente de C.D.A.M.C. sur chacune de ses réunions. Les dates seront fixées prochainement avec S. GIRARD et les Comités Départementaux. F. LEPERCQ se propose également d'assister à l'une d'entre elles.

La Plénière de la C.R.A.M.C. se déroulera le vendredi 8 juin 2007 à 19 h à Reims ou ses alentours. Une convocation sera envoyée dès que le lieu sera connu.

L'ordre du jour étant épuisé, S. BRODU et F. LEPERCQ remercient les personnes présentes et clôturent la réunion à 22 h.

La Présidente de la C.R.A.M.C.  
Sophie BRODU